

Département de la Gironde  
**Commune de Saint-Loubès**

**Année 2019**

**Liste des subventions versées aux associations**

*(Décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention)*

<b>Autorité Administrative</b>	
Nom	COMMUNE DE ST LOUBES – 33450
SIRET	21330433000011
Date Convention	02/06/16
Décision d'accorder la subvention	Délibération n°D2016-05-07 du 31/05/16

<b>Association tributaire</b>	
Nom	<b>Saint-Loubès Hand Ball</b>
SIRET	38910410000018
<b>Subvention</b>	
Objet	Pratique du Hand Ball en club sportif
Montant	30 189,00 €
Nature	Numéraire
Moyens matériels	Mise à disposition du gymnase situé dans l'enceinte du Complexe Sportif et du gymnase du collège Max Linder
Date / Conditions versement	Versement annuel en une seule fois après vote du Conseil Municipal et à réception du dossier de demande annuelle avec justificatifs

**Note :**

- Seules les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € font l'objet d'une publication

**Références :**

- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (article 10)
- Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques
- Décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention